

Deuxième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **NOKIA International SA en liquidation, Lancy**
2.

Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire
3.

Date de la décision: 25.06.2007
4.

Echéance de préavis des créances: **13.08.2007**
5.

Adresse pour la déclaration des créances:
Kristian Pullola, Nokia International SA, avenue de Morgines 12, 1213 Petit-Lancy
6.

Indication: *Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
7.

Remarques: Il est envisagé de répartir l'actif après un délai de trois mois selon l'art. 745 para. 3 CO.

Schaufelberger & van Hoboken, Rechtsanwälte
8702 Zollikon 2
- (04018652)